



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1864

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2011 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2011

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

**Rapporteur** : Monsieur Corazzol

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010****Délibération n° 2010-1864**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2011 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2011**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2950 du 19 septembre 2005, monsieur le Président a été autorisé à signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'épargne, contrat transféré au Crédit foncier et destiné, tout d'abord, à financer à court ou moyen terme, les équipements de la collectivité et, ensuite, à lui permettre d'ajuster sa trésorerie.

Ce contrat de couverture permet à la Communauté urbaine de Lyon de bénéficier, en conformité avec les circulaires ministérielles en date des 22 février 1989 et 7 février 1995, de la souplesse d'utilisation des crédits de trésorerie et de la possibilité de consolidation des montants empruntés, imputés alors en section d'investissement, après décision spécifique de l'assemblée délibérante. Ils offrent, donc, une possibilité d'arbitrage sur les taux d'intérêt par rapport à la ligne de trésorerie ouverte par délibération particulière et l'endettement à long terme classique.

A l'occasion de la clôture budgétaire, en décembre de l'exercice 2010, la Communauté urbaine entend procéder à la consolidation des fonds appelés dans ce contrat, à hauteur de 60 000 000 € au plus, afin de constater, au compte 16, les ressources qui lui ont permis de financer sa section d'investissement au cours de l'exercice 2010.

De même, au début de l'exercice 2011, la Communauté urbaine pourrait procéder à un remboursement anticipé, à hauteur de 60 000 000 € au plus si les circonstances le permettent.

Les fonds correspondants seraient à nouveau suivis à partir de cette date, hors budget, par le comptable dans les comptes financiers, conformément aux circulaires ministérielles précitées.

Ainsi, du 1er janvier au 31 décembre 2011, les fonds prêtés seraient suivis hors budget par le comptable dans les comptes financiers. Les frais financiers (intérêts et commissions) feraient l'objet d'inscriptions budgétaires aux comptes de charges financières (compte 661 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement).

Pour mémoire, les conditions financières du contrat en cours, qui viendra à échéance le 1er février 2016, sont les suivantes :

- plafond d'utilisation jusqu'au 1er février 2016 : 60 000 000 €,
- index de variation du taux d'intérêt :

- . Tempe avec une marge de 0,045 % jusqu'au 1er février 2011 puis 0,0775 %,
- . Euribor 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois + 0,037 %,
- . TAG 1 mois, 3 mois, 6 mois et TAM + 0,0775 % ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à encaisser 60 000 000 € à la fin de l'exercice 2010 sur le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier et à les rembourser dès que possible en 2011.

**2° - Les crédits** budgétaires sont inscrits en recettes pour l'exercice 2010 et seront inscrits en dépenses pour l'exercice 2011 au budget principal de la Communauté urbaine - compte 164 490.

**3° - Autorise** monsieur le Président à mettre en œuvre, du 1er janvier au 31 décembre 2011, le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier permettant, en utilisation de trésorerie, à l'intérieur de l'exercice budgétaire, des remboursements et des tirages comptabilisés aux comptes financiers, pour un montant maximal de 60 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**